

ARRETE MUNICIPAL n°61 - 2025

Portant réglementation de la circulation sur la voie communale N°11" dénommée Vianès - Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 08/07/2025, formulée par la Société ENSIO représentée par Mme Charlotte BROCHETON - 321 Allée des platanes - 26270 LORIOLE SUR DROME

ARRETE

Article 1 :

La Société ENSIO est autorisée de réaliser des travaux de pose d'une chambre Télécom sur conduites existantes et enfouissement de conduite de la chambre jusqu'à l'appui sur 5M, à route de Vianès - Commune de Vinezac (Ardèche).

ROUTE DE VIANES LA CIRCULATION SERA ALTERNEE

DU LUNDI 11 AOÛT AU MERCREDI 13 AOÛT 2025 INCLUS
DE 7H30 À 17H00

Article 2 :

La Société ENSIO se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

La Société ENSIO est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- ENSIO



Fait à Vinezac, le 09/07/2025,

Le Maire,
André LAURENT.